

ÉCONOMIE
» **RURALE**

Économie rurale

Agricultures, alimentations, territoires

357-358 | janvier-mars 2017

Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture familiale en France métropolitaine

Éléments de définition et de quantification

Family farming in metropolitan France: definition and quantification

Frédéric Courleux, Marie-Sophie Dedieu, Alexis Grandjean et Anne-Sophie Wepierre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/5150>

DOI : 10.4000/economierurale.5150

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 17 février 2017

Pagination : 87-99

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Frédéric Courleux, Marie-Sophie Dedieu, Alexis Grandjean et Anne-Sophie Wepierre, « Agriculture familiale en France métropolitaine », *Économie rurale* [En ligne], 357-358 | janvier-mars 2017, mis en ligne le 17 février 2019, consulté le 07 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/5150> ; DOI : 10.4000/economierurale.5150

Agriculture familiale en France métropolitaine

Éléments de définition et de quantification

Frédéric COURLEUX • Marie-Sophie DEDIEU
Alexis GRANDJEAN • Anne-Sophie WEPIERRE
Centre d'études et de prospectives, ministère de l'Agriculture, Paris
courleuxf@yahoo.fr

L'agriculture familiale a été célébrée lors de l'année 2014 à l'appel des Nations Unies. Cette forme d'organisation de la production agricole se définit par l'imbrication de la cellule domestique et de l'unité de production. Dans le contexte français, les auteurs en proposent une définition essentiellement basée sur la proportion du travail salarié par rapport au travail fourni par les membres de la famille. Une analyse de la main-d'œuvre des exploitations, de la détention du capital et des conditions d'accès au foncier montre qu'en dépit des évolutions structurelles que connaît l'agriculture française, celle-ci reste principalement familiale. Si le travail salarié permanent se développe en valeur relative, mais est quasiment stable en nombre, la main-d'œuvre familiale reste majoritaire dans plus de 95 % des exploitations. Le mouvement de substitution du travail par du capital de production, qui reste pour l'essentiel aux mains des exploitants, n'est donc pas remis en cause.

MOTS-CLÉS : *agriculture familiale, changement structurel, emploi, capital, foncier*

Family farming in metropolitan France: definition and quantification

The year 2014 was declared year of Family farming by the United Nations. This form of organisation of agricultural production can be defined as an intertwining of the farming and family unit. In the French context, the authors propose a definition mainly based on the proportion of wage labour compared to family labour. An analysis of the farms' workforce, capital ownership and land access conditions shows that, despite the structural evolutions of French agriculture, it remains mostly based on family farming. If paid labour progresses in relative value and is stable in terms of manpower, family labour remains predominant in 95 % of French farms. The mechanism that sees the mostly farmer-owned production capital replacing labour is still at work. (JEL: J43, Q12, Q15)

KEYWORDS: *family farming, structural change, employment, capital, agricultural land*

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2014 comme Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF). L'objectif de cette célébration était de « rehausser l'image de l'agriculture familiale et de la petite agriculture en focalisant l'attention du monde entier sur leur contribution significative à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, à la gestion des ressources naturelles, à la protection

de l'environnement et au développement durable, en particulier dans les zones rurales ». En effet, nous considérons qu'à l'échelle mondiale plus de 70 % des victimes de la malnutrition habitent en zone rurale et sont essentiellement des agriculteurs, et que les 500 millions d'exploitations familiales représentent 40 % de la population active et produisent 80 % de l'alimentation.

L'agriculture familiale peut être définie comme l'imbrication de la cellule

domestique et de l'unité de production agricole. Ce type d'organisation économique inclut un grand nombre de formes comme « l'agriculture de subsistance » ou la « petite agriculture » (*smallholder farming*) (Belières *et al.*, 2014 ; FAO, 2013). Elle permet aussi de dépasser l'opposition habituelle entre pays développés et pays en développement. En effet, si les enjeux de sécurité alimentaire des familles agricoles ou d'insertion dans les circuits économiques n'ont pas la même acuité au Nord et au Sud, il reste que l'agriculture familiale est une composante majeure des systèmes productifs agricoles français et européen, en raison de ses atouts propres et du soutien politique qui lui est apporté.

Cette définition, basée sur l'imbrication de l'unité domestique et de l'unité de production agricole, implique que la famille agricole mobilise conjointement les trois facteurs primaires nécessaires à la production : le travail, le capital d'exploitation et le foncier. Les structures de production de ce type reposent donc essentiellement sur le travail fourni par les membres de la famille et se trouvent en dehors des rapports salariaux classiques.

La singularité relative du travail familial constitue l'atout le plus couramment mis en avant (Tchayanov, 1925 ; Hayami, 1996). Cette main-d'œuvre est considérée comme plus efficace (directement intéressée aux résultats), moins coûteuse (ne nécessitant pas de supervision) et plus réactive (adaptée à la cyclicité des productions agricoles). La capacité à supporter une faible rémunération de sa main-d'œuvre et de ses capitaux est également avancée pour expliquer le maintien de l'agriculture familiale. Les aptitudes à la coopération au sein et entre structures de ce type sont également à prendre en compte dans la mesure où les formes d'action collective qu'elles arrivent à faire émerger peuvent leur permettre de dépasser certaines limites inhérentes à leur taille économique (Friedmann, 1978).

Enfin, le quatrième avantage parfois mis en avant, pour ses conséquences en termes de gestion durable des ressources, tiendrait à l'horizon de décision, de plus long terme, des agriculteurs familiaux (Van der Ploeg, 2014).

Si l'agriculture familiale a des atouts, elle connaît également des fragilités importantes. Elle souffre davantage des défaillances des marchés du capital et des produits agricoles que les agricultures d'entreprise (Feder, 1985). La concentration progressive des exploitations conduit à des niveaux de capitalisation qui rendent plus difficiles leur transmission et leur maintien comme exploitations familiales autonomes. Mais paradoxalement, l'achat du foncier semble être un frein à l'émergence des formes d'agriculture d'entreprises qui se développent le plus souvent par des formes d'abstraction de la propriété foncière (Chouquer, 2012). On retrouve là un argument avancé, de longue date, pour expliquer le maintien de la paysannerie : la propriété foncière constituerait un obstacle important à la concentration des exploitations (Servolin, 1972).

Pour définir l'agriculture familiale dans le contexte français, nous nous basons sur le rapport du *high level panel expert* (HLPE) de la FAO 2013, sur le rapport d'un groupe de travail méthodologique organisé par la FAO sur le sujet (Ramos, 2014), ainsi que sur les travaux dirigés par Jean-Michel Sourrisseau (Sourrisseau, 2014). De ces diverses sources, nous retenons comme premier critère que la famille doit être le principal fournisseur de travail. On considère ensuite que la propriété du foncier importe moins que le contrôle de son accès. Ainsi, dans le cas français où le fermier dispose de droits importants *via* le statut du fermage, la propriété de la terre n'est pas une condition exclusive. Enfin, l'autonomie décisionnelle sur les choix de production et la responsabilité des exploitants, face aux différents risques,

semblent également constituer des critères importants pour distinguer l'agriculture familiale d'autres formes d'organisation. Par conséquent, dans le contexte français, nous avançons que l'agriculture familiale est définie selon trois critères : i) la majorité du travail est fournie par les membres de l'unité familiale ; ii) les membres de la famille disposent du contrôle du capital d'exploitation et du foncier ; iii) les exploitants ont la responsabilité des décisions opérationnelles et supportent la plupart des risques.

À partir des données des recensements agricoles, ce travail vise à apporter des éléments de quantification permettant de juger si les évolutions structurelles de l'agriculture française (concentration des exploitations, baisse de l'emploi agricole, développement des sociétés d'exploitation, hausse de la part de terre en location) ont remis en cause ou non le caractère familial de l'agriculture française. Cet article caractérise la main-d'œuvre mobilisée dans les fermes françaises avant de s'intéresser aux deux autres facteurs de production que sont le capital d'exploitation et le foncier.

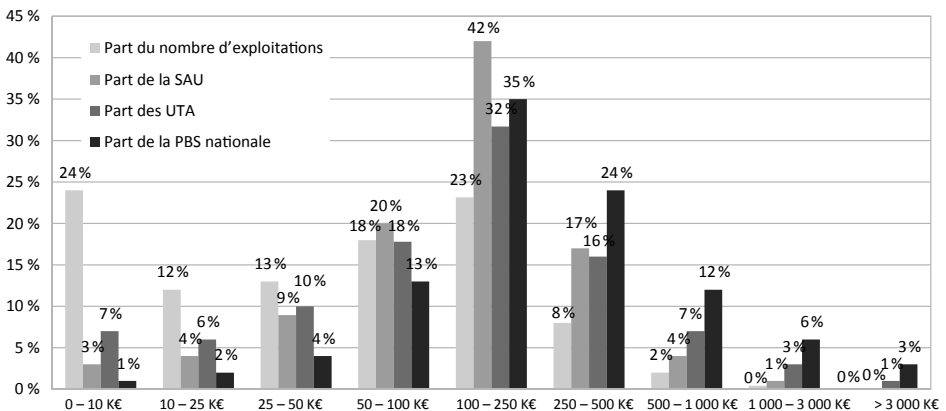
Caractéristiques quantitatives de la main-d'œuvre dans les fermes françaises

1. La main-d'œuvre familiale

La *figure 1* propose une ventilation des 490 000 exploitations recensées en 2010 en fonction de leur taille économique exprimée en PBS (Production brute standard), un proxy du chiffre d'affaires. Pour chaque classe de taille, on représente le nombre d'exploitations qu'elle comprend, la surface et la main-d'œuvre (familiale comme salariée) qu'elle mobilise.

Si la classe la plus nombreuse est celle des PBS inférieurs à 10 K€, avec près d'un quart des exploitations, elle ne représente que moins de 3 % des terres, moins de 7 % des emplois et surtout moins de 1 % de la PBS. En la combinant avec la deuxième classe (les 10-25 K€), il apparaît que plus du tiers des exploitations (36,2 %) ont une contribution économique assez faible (moins de 3 % de la PBS totale) sur moins de 7 % des surfaces. On retrouve dans cette catégorie des exploitations relevant de logiques de subsistance, à but d'auto-consommation ou de loisirs. Rappelons

Figure 1. Répartition des exploitations selon leur taille économique



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, France métropolitaine.

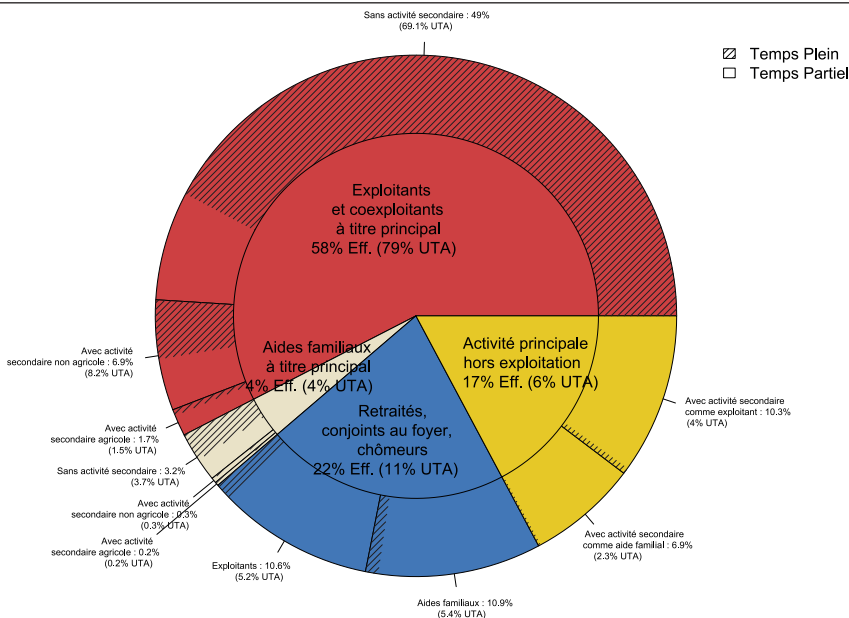
FAITS ET CHIFFRES

que pour figurer dans le recensement, il faut disposer d'au moins un hectare ou de 20 ares de verger.

La classe qui concentre la plus grande partie des surfaces (41,4 %), de la main-d'œuvre (31,7 %) et de l'activité économique (34,9 %) est celle des exploitations ayant une PBS comprise entre 100 K€ et 250 K€. En y associant la catégorie des 50-100 K€, on regroupe 41 % des exploitations, pour près de 62 % des surfaces, près de 50 % de la main-d'œuvre et près de 48 % de la PBS de l'agriculture française. Au-delà de 250 K€ de PBS, les effectifs sont bas, avec 10 % des exploitations pour 22 % des terres et 27 % de l'emploi. En définitive, la distribution des exploitations en fonction de leur taille économique ne permet pas d'observer de répartition duale parmi les exploitations dites « moyennes et grandes », mais au contraire une concentration importante entre 50 et 500 K€ de chiffre d'affaires.

La main-d'œuvre familiale française s'élève en 2010 à 811 341 personnes, représentant 532 877 équivalents temps plein ou Unités de travail agricole (UTA). Ainsi, en moyenne, un actif familial est mobilisé aux 2/3 de son temps de travail par l'agriculture. Seuls 56 % de la main-d'œuvre familiale déclarent travailler à plein temps. Au sein de la main-d'œuvre familiale, on distingue ceux qui ont le statut d'exploitants et ceux qui sont déclarés comme aides familiaux. Les données des quatre derniers recensements montrent que si la population des exploitants et co-exploitants a été divisée par deux en 40 ans, celles des aides familiaux s'est encore davantage réduite : ils ne représentent plus que 4 % du volume de travail agricole total, contre près de 40 % en 1970 (Giroux *et al.*, 2012). Nous pouvons en déduire que les membres des familles agricoles ont de plus en plus le statut d'exploitant et que l'implication dans les activités agricoles ne

Figure 2. Répartition de la main-d'œuvre familiale agricole selon les activités principales, secondaires et les temps de travail sur l'exploitation (effectifs et UTA)



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, France métropolitaine.

concerne principalement plus qu'une voire deux générations.

La figure 2 propose une représentation de la main-d'œuvre familiale présente sur les exploitations à titre principal ou secondaire, en effectifs et en équivalents temps plein. Près de 70 % du travail familial sont fournis par des exploitants sans activité secondaire et à plein temps, qui cumulent 49 % des effectifs. Le tiers restant est l'œuvre de membres familiaux ayant une situation plus complexe. On remarque que près de 39 % des effectifs de la main-d'œuvre familiale, qui effectuent 17 % du travail agricole, sont composés de conjoints au foyer, chômeurs, retraités ou d'actifs ayant une activité principale située en dehors de leur exploitation. De plus, 15 % des sondés s'étant déclarés exploitants à titre principal déclarent une activité secondaire. Ainsi, en dépit de sa diminution, la main-d'œuvre familiale reste marquée par la pluriactivité.

En 2010, 82 % des exploitations sont dirigés par un seul chef d'exploitation, et sur près des deux tiers d'entre elles aucun autre membre de la famille ne participe aux activités. Le retrait progressif de la participation des conjoints à l'activité agricole, en particulier des plus jeunes, est manifeste : le travail apporté par le conjoint (co-exploitant ou non) ne représente que 12 % du total et plus de 60 % des conjoints de moins de 35 ans ne travaillent pas sur l'exploitation, alors que cette part est autour de

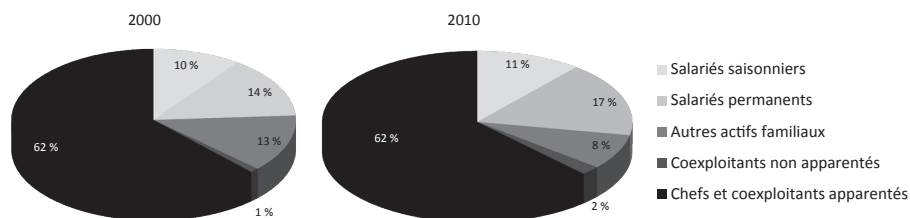
40 % pour les plus de 50 ans. Toutefois, la tendance qui voit les conjoints actifs, sur l'exploitation, parvenir au statut de co-exploitant se poursuit : 21 % des conjoints en 2010 contre 10 % en 2000 (Gambino *et al.*, 2012).

Le nombre d'exploitations où plusieurs co-exploitants (conjoints ou non) partagent les responsabilités progresse, mais reste assez faible : 13,6 % des exploitations ont deux co-exploitants et un peu plus de 4 % en ont au moins trois. Ces actifs conservent généralement des liens familiaux : en 2010 sur les 87 600 exploitations en co-exploitation, il n'y a que 8 300 exploitations dans lesquelles un des co-exploitants n'a pas de lien de parenté avec l'individu déclaré comme chef d'exploitation.

2. La main-d'œuvre salariée

Si la famille agricole est la principale pourvoyeuse de main-d'œuvre dans les fermes françaises, les salariés agricoles (permanents ou temporaires) en constituent une part non négligeable. Précisons que dans ce travail les actifs familiaux salariés de leurs propres exploitations ne sont pas considérés comme des salariés. Ce phénomène émergent concerne déjà près de 3 % des actifs familiaux (28 000 personnes), qui ont le statut de salarié de l'entreprise familiale pour des questions de protection sociale ou d'optimisation fiscale. Cela peut également correspondre à des situations transitoires dans l'attente d'un statut de co-exploitant.

Figure 3. Décomposition du travail agricole en volume



Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, France métropolitaine.

FAITS ET CHIFFRES

La *figure 3* présente la répartition des principaux types de main-d'œuvre en UTA en 2000 et 2010. En 2010, la main-d'œuvre familiale fournit 70 % de la force de travail, contre 17 % pour les salariés permanents et 11 % pour les saisonniers. Entre les deux recensements, le travail fourni par les salariés a progressé (+4 %) à l'inverse des autres actifs familiaux non co-exploitants. La progression des salariés permanents est relative et résulte d'une moins forte réduction de cette catégorie par rapport aux autres. En effet, les salariés agricoles ne sont pas plus nombreux en 2010 qu'en 2000, leur nombre ayant légèrement diminué (-7 %), passant de 164 000 à 155 000 UTA.

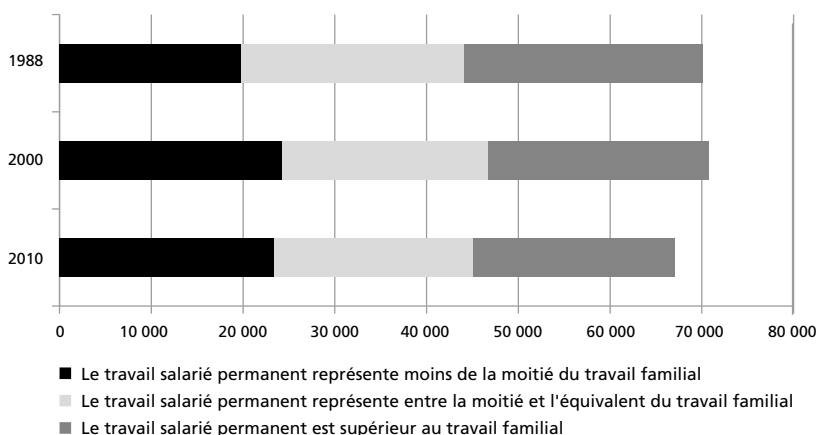
En 2010, seules 68 000 exploitations (14 % du total) ont mobilisé du travail permanent. Pour distinguer l'intensité de leur recours à cette force de travail, on répartit ces exploitations selon la part en volume que ce travail apporte par rapport au travail familial (*figure 4*).

Ainsi, en 2010, pour 22 000 exploitations seulement (5 % du total), le volume de travail apporté par des salariés permanents dépasse celui du travail familial.

On constate la stabilité dans le temps de ces chiffres : depuis 1988, le nombre d'exploitations avec salariés permanents est quasiment stable (alors que le nombre d'exploitation a été divisé par deux), aux environs de 70 000, dont un peu plus d'un tiers pour lesquelles le travail fourni par les salariés est supérieur au travail familial.

En 2010, les exploitations qui ont des salariés permanents en emploi deux en moyenne. Près de 6 000 exploitations en ont cinq ou plus, et concentrent ainsi 37 % de ces salariés. La présence de travail salarié permanent est plus marquée dans certaines productions : viticulture, maraîchage, horticulture, mais aussi productions d'élevage hors sol. La viticulture totalise près de 29 % du volume du travail salarié permanent en 2010, tandis que plus d'une exploitation viticole sur cinq (22 %) y a recours. Le maraîchage totalise 19 % du travail salarié permanent et 39 % des exploitations concernées. Pour l'élevage hors sol, qui totalise 10 % du travail salarié permanent, la part d'exploitations concernées est de 21 %. On relève également que le recours à la

Figure 4. Répartition des exploitations avec travail salarié permanent selon la part de travail fourni par les salariés permanents par rapport au travail familial



Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, France métropolitaine.

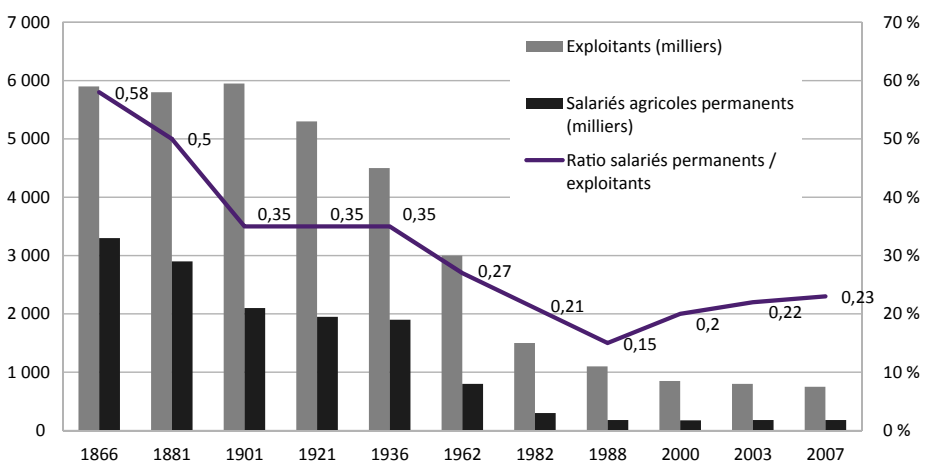
main-d'œuvre salariée *via* des groupements d'employeurs reste assez marginal (3,9 % des UTA salariés permanents) et concerne un peu moins de 13 000 exploitations, dont 59 % mobilisent ainsi moins d'un mi-temps salarié.

En définitive, la hausse de la part de la main-d'œuvre salariée permanente est à relativiser : elle n'augmente pas en nombre et reste liée à des productions intensives en main-d'œuvre. La réduction du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles ne s'est pas traduite par un remplacement du travail familial par du travail salarié. Dans un contexte de forte augmentation de la productivité du travail, la baisse de la main-d'œuvre a été compensée par un recours aux machines et aux intrants. Sur longue période, en remontant sur près d'un siècle et demi (*figure 5*), on constate même que la main-d'œuvre non familiale était plus importante avant la phase de modernisation agricole : au XIX^e siècle il y avait environ deux exploitants pour un salarié ; on en comptait trois pour un pendant la première moitié du XX^e siècle et environ cinq pour un au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi, certaines exploitations d'assez grande dimension

économique, pouvant être qualifiées de « patronales », sont devenues familiales à la suite du départ de la main-d'œuvre salariée vers d'autres secteurs de production. Finalement, l'agriculture française n'aura peut-être jamais été autant familiale qu'à la fin du XX^e siècle.

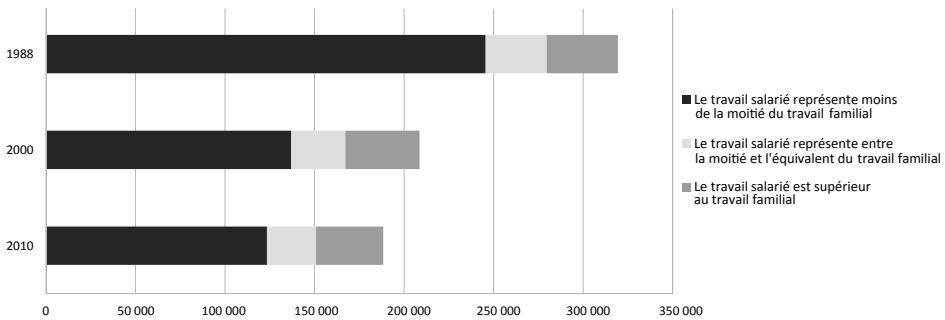
Outre le travail salarié permanent, le travail salarié temporaire représente 11 % de la force de travail agricole en 2010. Le recours au travail saisonnier est généralement considéré comme une réponse à des contraintes structurelles de pics d'activité pendant des périodes de temps restreintes. D'après Darpeix (2010), il existerait des effets de remplacement de la main-d'œuvre salariée permanente par de la main-d'œuvre saisonnière, qui s'expliqueraient entre autres par une volonté d'optimiser les cotisations sociales. Les données de 2000 et 2010 ne permettent pas de confirmer l'existence de ce phénomène. Si le volume de travail apporté par les salariés permanents et saisonniers a diminué deux fois moins vite que le volume de travail total, le travail saisonnier a diminué plus rapidement que le travail permanent (-16 % contre -7 %), et représente, en 2010, 38 % du volume de travail salarié,

Figure 5. Évolution du salariat agricole depuis 1866



Source : Darpeix (2010) à partir de Marchand et Thélot (1997), données des recensements agricoles.

Figure 6. Répartition des exploitations avec travail salarié (permanent et saisonnier) selon le ratio salarié permanent non familial et saisonnier/UTA familial



Source : Agreste, recensements agricoles, France métropolitaine.

contre 41 % en 2000. En outre, la figure 6 montre que le nombre d'exploitations ayant eu recours à de la main-d'œuvre salariée permanente ou temporaire continue de baisser, contrairement au nombre d'exploitations avec salarié permanent, qui est stable.

En 2010, plus de 180 000 exploitations (plus du tiers du total) ont recours à une forme de travail salarié. Celui-ci est mobilisé pour des travaux saisonniers spécifiques, au moment des récoltes surtout. D'autre part, on ne voit pas clairement apparaître de substitution du travail salarié permanent par du travail salarié temporaire. Par conséquent, ceci ne remet pas en cause notre choix consistant à définir l'agriculture familiale par le faible recours à l'emploi salarié permanent.

Diverses publications évoquent des phénomènes de substitution du travail familial (ou salarié) par le recours à des entreprises de travaux agricoles (Cochet, 2008 ; Hervieu et Purseigle, 2011). Ce type de prestations n'est pas nouveau (les premières batteuses parcouraient les campagnes, de village en village, pendant la première moitié du XX^e siècle). Des cas d'externalisation complète du travail allant jusqu'à la cession des risques de production aux entrepreneurs ont été observés.

On relèvera néanmoins que la possibilité offerte par la loi de requalifier en bail rural des contrats d'externalisation complète constitue un garde-fou vis-à-vis de pratiques où l'on aurait du mal à parler d'agriculture familiale, du fait de la disparition du travail effectif de la famille.

Les résultats du dernier recensement agricole confirment une dynamique d'externalisation croissante de travaux agricoles : le volume de travail total apporté par les Entreprises de travaux agricoles (ETA) a doublé en 10 ans, et le nombre moyen de jours de recours aux ETA est passé de 5 à 10. Mais rapportée au volume total de travail agricole, la part réalisée par les ETA demeure trop marginale (1,4 %) pour que l'on puisse en tirer des conclusions en termes de mutation générale de l'organisation du travail agricole. Il apparaît que 51 % des exploitations ont eu recours à une entreprise de travaux agricoles en 2010 et la moitié d'entre elles l'ont employée pour 3 jours ou moins. Les 10 % d'exploitations ayant eu le plus recours aux ETA en volume horaire ont mobilisé 14 jours ou plus d'ETA. Les secteurs dans lesquels on utilise ces prestations sont la viticulture (35 % du travail total des ETA) et les grandes cultures (27 % du travail total des ETA). Sans nier ces phénomènes

d'externalisation, ils ne semblent pas, à ce stade, d'ampleur suffisante pour signifier le recul du caractère familial de l'agriculture française.

En fin de compte, il apparaît que l'érosion de la main-d'œuvre familiale ne s'accompagne pas d'un recours plus important au travail salarié, permanent ou temporaire. La concentration des exploitations continue d'aller de pair avec un recours accru aux immobilisations corporelles et aux intrants pour augmenter la productivité d'un travail essentiellement familial. Sur ce point, la *figure 7* montre une constante étonnante, celle du nombre d'emplois par ferme. Alors que le travail agricole et le nombre d'exploitations ont été divisés par plus de trois entre 1970 et 2010, le nombre de travailleurs par exploitation est resté particulièrement stable, dans une fourchette comprise entre 1,42 et 1,52 sur 40 ans. Les exploitations agricoles françaises, si elles s'agrandissent et se capitalisent pour accroître la productivité du travail, mobilisent le travail d'un noyau familial restreint.

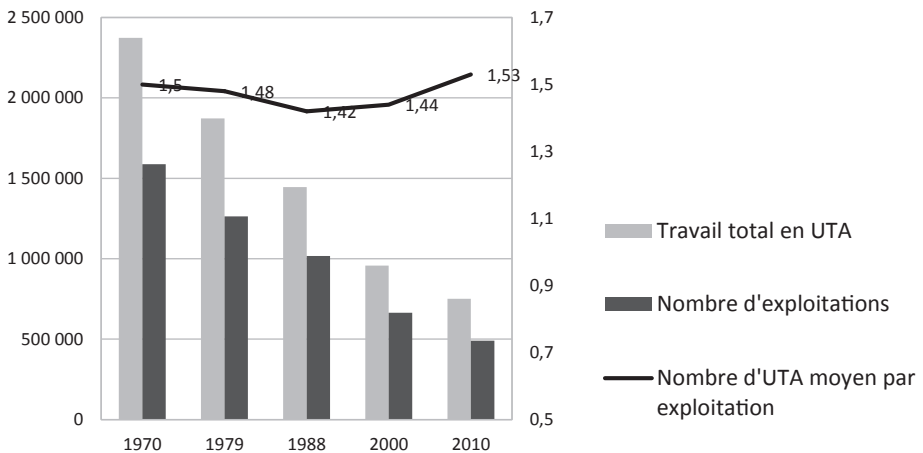
Contrôle du capital d'exploitation et du foncier par les familles agricoles

1. Le capital d'exploitation

La progression des formes juridiques sociétaires est parfois vue comme le reflet de l'évolution des exploitations familiales vers des formes patronales ou entrepreneuriales. Le *tableau 2* propose une répartition des exploitations agricoles françaises selon leur statut juridique.

Bien que déclinant progressivement, les exploitations individuelles restent majoritaires en nombre, mais ne concentrent plus que 43 % de la surface agricole en 2010. Les Groupements agricoles d'exploitations en commun (GAEC), introduits dans les années 1960, continuent leur progression en relatif (8 %), mais ont connu leur première baisse en absolu entre 2000 et 2010. Très présente dans les zones d'élevage et à handicaps naturels, cette forme juridique devrait à nouveau progresser dans les prochaines années à la suite de l'application de la dernière réforme de la PAC. Les Exploitations agricoles à responsabilité

Figure 7. Évolution du travail et du nombre d'exploitations agricoles



Source : Agreste, recensements agricoles, France métropolitaine.

Tableau 1. Évolution des formes juridiques en France de 1970 à 2010

	1970		1979		1988		2000		2010	
	Part des exploitations	Part des terres	Part des exploitations	Part des terres	Part des exploitations	Part des terres	Part des exploitations	Part des terres	Part des exploitations	Part des terres
Exploitations individuelles	99%	97%	96%	90%	93%	82%	81%	58%	69%	43%
GAEC	0%	1%	1%	4%	3%	11%	6%	18%	8%	20%
EARL	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	17%	16%	28%
Autres	1%	2%	3%	6%	4%	7%	5%	7%	7%	9%

Source : Agreste, recensements agricoles, France métropolitaine.

Tableau 2. Part du capital d'exploitation détenu par les exploitants selon le statut juridique pour l'année 2013

Part du capital détenu par les exploitants	Exploitant individuel ou autre personne physique	GAEC	EARL	Autre société civile (SCEA, etc.)	Société commerciale, coopérative (SA, SARL, SAS, etc.)	Autre personne morale (établissement d'enseignement, hôpitaux, etc.)
0 %		0 %	0 %	3 %	10 %	100 %
0,1 % à 49,9 %	0 %	0 %	0 %	11 %	15 %	0 %
50 à 99,9 %	0 %	0 %	11 %	22 %	14 %	0 %
100 %	100 %	100 %	89 %	64 %	61 %	0 %
Nombre d'exploitations	315,434	37,948	84,979	24,328	6,299	1,919

Source : Enquêtes structures 2013, France métropolitaine.

limitée (EARL) sont apparues en 1985, notamment pour reconnaître l'activité des conjoints, jusqu'alors sans statut de co-exploitants. Plus du quart des surfaces (28 %) est aujourd'hui exploité par des fermes de ce type. Enfin, dans la catégorie « autres », nous trouvons notamment les Sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA), Sociétés anonymes (SA), Sociétés à responsabilité limitée (SARL), qui représentent 7 % de l'ensemble des exploitations pour 9 % de la SAU.

La forme juridique donne des indications importantes sur la détention du capital d'exploitation. En effet, que ce soit pour les exploitations individuelles ou les GAEC, le capital d'exploitation est obligatoirement détenu par l'exploitant ou les co-exploitants. Il en était de même pour les EARL avant que des dispositions législatives ne permettent depuis 2006 d'ouvrir le capital à des non-exploitants, sans que ces derniers puissent devenir majoritaires. On considère donc que le capital

d'exploitation ne peut y être contrôlé que par les associés-exploitants. Pour les autres formes juridiques, le capital peut être détenu totalement par des non-exploitants.

Le tableau 2 présente le nombre d'exploitations par types de forme juridique selon la part du capital d'exploitation détenue par les exploitants. Il apparaît que 11,4 % des EARL disposent de capitaux extérieurs aux exploitants. Nous n'avons pas d'éléments sur les caractéristiques des porteurs : ils peuvent être complètement étrangers à la famille des exploitants, mais une partie peut correspondre à d'anciens exploitants, et donc être proche du noyau familial d'exploitants. Pour les sociétés se rapprochant du droit commun, la majorité d'entre elles ont un capital détenu par les seuls exploitants. Ainsi, seuls 14,3 % des SCEA et autres sociétés civiles, comme 25,5 % des SA, SARL et autres Sociétés par actions simplifiées (SAS), sont détenus majoritairement par des personnes qui ne sont pas considérées comme exploitantes.

À partir du *tableau 2*, on peut établir à environ 6 900 le nombre d'exploitations en France dont le capital n'est pas contrôlé en totalité par la famille du ou des exploitants, dont près de 2 000 relèvent « d'autres personnes morales » comme les établissements d'enseignement et de recherche ou les hôpitaux. Les exploitations dont le capital est entièrement détenu par des capitaux extérieurs se trouvent essentiellement en viticulture, en polyculture et en élevage hors-sol (respectivement 56 %, 15 % et 13 % de la sous-population). C'est le secteur viticole qui est le plus marqué par la présence de capitaux extérieurs, avec un peu plus de 3 % des exploitations à capitaux familiaux absents ou minoritaires (contre 1,15 % pour l'ensemble).

En définitive, le capital des exploitations françaises reste détenu par les familles exploitantes. Le développement des formes juridiques sociétaires ne répond pas tant à l'arrivée de capitaux extérieurs aux familles agricoles qu'à des stratégies d'optimisations fiscales et sociales, mais aussi et surtout à la volonté de donner un statut social au conjoint et aux enfants (au même titre que le chef de famille). De plus, la dissociation entre le ou les patrimoines familiaux et l'exploitation économique doit aussi être vue comme un moyen d'assurer la continuité de l'unité de production en facilitant la transmission par rachat de parts.

2. Le foncier

La définition de l'agriculture familiale proposée n'implique pas que l'unité domestique détienne la terre mais qu'elle en contrôle son accès (Bélières *et al.*, 2014). En France, la part de terres en fermage est élevée par rapport à la plupart des autres pays européens : elle s'établit à 61,6 % et continue d'augmenter (autour de 50 % à la fin des années 1970). On observe également que les frontières entre patrimoine et exploitation s'estompent : des terres agricoles figurent maintenant de plus en plus

au bilan des sociétés d'exploitations. Ce phénomène résulterait de stratégies d'optimisation fiscale pour amortir l'usufruit des terres (FNSAFER, 2011).

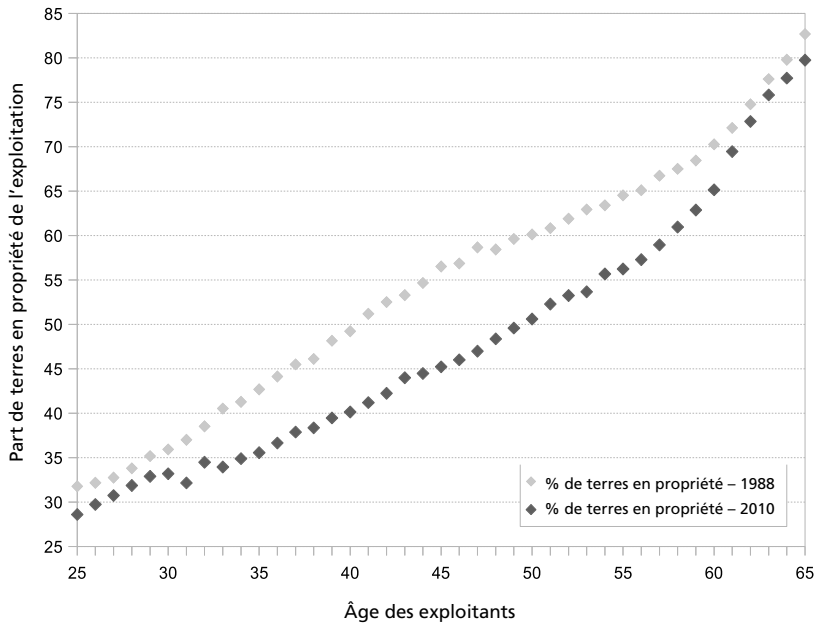
Seuls 32 % des exploitations cultivent uniquement des terres qui sont la propriété de l'exploitant ou des co-exploitants (pour 11 % de la SAU totale). À l'opposé, pour près de 47 % d'entre elles, mobilisant 67 % de la SAU, plus de la moitié de leur foncier est exploitée en faire-valoir indirect.

Il existe une relation négative entre la surface de l'exploitation et la part des terres en propriété. Les exploitations de moins de 40 ha sont en moyenne davantage en faire-valoir direct, alors qu'au-delà de 100 ha, plus de 60 % du foncier est en location. On observe également une relation positive entre le taux de terres en propriété et l'âge moyen des exploitants (*figure 8*). Si les agriculteurs ne sont pas ou peu propriétaires de leur foncier lorsqu'ils s'installent – ce qui a l'avantage de limiter le capital à investir au démarrage de l'activité –, ils le deviennent progressivement.

Les modes de faire-valoir varient aussi selon les productions : les exploitations avec 100 % de SAU en faire-valoir direct sont plus fréquentes pour les cultures pérennes (65 % des exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes ont 100 % de faire-valoir direct ; 48 % en viticulture). À l'inverse, peu d'exploitations laitières (et seules 7 % des exploitations spécialisées) ont la totalité de leur SAU en faire-valoir direct.

L'agriculteur français est donc davantage locataire de sa terre que propriétaire. Cette situation ne remet pourtant pas en cause le critère de détention conjointe des trois facteurs primaires (*supra*) dans la mesure où, en tant que locataire, il bénéficie d'un contrat régi par le statut du fermage. Le statut du fermage encadre strictement les relations entre le propriétaire et le fermier (Courleux, 2011). Ces dispositions sont très favorables au fermier, dont le seul

Figure 8. Part de terres en propriété selon l'âge des exploitants



Notes : pour chaque exploitation ont été calculés le pourcentage de SAU en propriété ainsi qu'un âge moyen des exploitants (moyenne de l'âge du chef d'exploitation et des éventuels co-exploitants). Dans un second temps, un pourcentage moyen de faire-valoir direct a été calculé sur chaque classe d'âge. Chaque point du graphique correspond donc à une valeur moyenne calculée sur un nombre variable d'exploitations (voir Wepierre et al., 2012).

Source : Agreste, recensement agricole 2010, France métropolitaine.

motif de rupture de bail est le non-paiement du loyer. Par conséquent, on considère qu'un fermier a quasiment autant de stabilité qu'un propriétaire-exploitant, certains allant même jusqu'à parler de « propriété culturale du sol » pour évoquer l'ensemble des droits dont dispose le fermier.

*
* *

Tout au long de cet article, nous avons parlé de « l'agriculture familiale » au singulier, alors que, y compris dans le seul contexte français, ce concept recouvre des acceptions et réalités très diverses, qui tendraient à faire préférer le pluriel et à parler d'« agricultures familiales ».

Les évolutions structurelles de l'agriculture française (concentration des exploitations, baisse de l'emploi, développement

des formes juridiques sociétaires, hausse du faire-valoir indirect) ne semblent pas remettre en cause le caractère familial de cette agriculture, dès lors que nous en retenons une définition basée sur le faible recours à la main-d'œuvre salariée et sur la détention conjointe des trois facteurs primaires (travail, capital, foncier). Le critère de l'autonomie décisionnelle et de la responsabilité des agriculteurs face aux principaux risques n'a pas pu être exploité dans ce travail, faute de données sur cette dimension. L'externalisation d'une partie des travaux vers les ETA, souvent présentée comme une rupture avec l'agriculture familiale, reste assez marginale, bien qu'en croissance.

Nous nous trouvons ainsi devant un paradoxe important : alors que se manifestent

des évolutions structurelles fortes, il y a une permanence certaine du faible recours à la main-d'œuvre salariée et de la place centrale de la famille dans l'organisation de l'unité de production élémentaire. Cette

permanence s'explique à la fois par les atouts de cette forme d'organisation par rapport à d'autres, et par le soutien apporté à l'agriculture familiale par les législations de la seconde moitié du XX^e siècle. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Belières J.-F., Bonnal P., Bosc P.-M., Losch B., Marzin J., Sourrisseau J.-M. (2014). *Les agricultures familiales du monde, Définitions, contributions et politiques publiques*. Paris, AFD et CIRAD, 195 p.
- Chouquer G. (2012). *Terres porteuses, entre faim de terres et appétit d'espace*. Paris-Arles, Errance-Actes Sud, 250 p.
- Cochet H. (2008). Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail. *Études foncières* n° 134.
- Courleux F. (2011). Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? – Le foncier et l'agriculture, développements récents. *Économie et Statistique*, n° 444-445, pp. 39-52.
- Darpeix A. (2010) *La demande de travail salarié et saisonnier dans l'agriculture familiale : mutations, déterminants et implications. Le cas du secteur des fruits et légumes français*. Thèse de doctorat, Montpellier.
- FAO (2013). *Investigating in smallholder agriculture for food security*. Rome, HLPE Report, FAO.
- FNSAFER (2011). *Espace rural, Analyse des marchés*. Paris, FNSAFER.
- Feder G. (1985). The Relation Between Farm Size and Farm Productivity. *Journal of Development Economics*, vol. 18, n° 2-3, pp. 297-313.
- Friedmann H. (1978). Simple commodity production and wage labour in the American plains. *The Journal of the Peasant Studies*, n° 6, pp. 71-99.
- Gambino M., Laisney C., Vert J. (dir.) (2012). *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs*. Paris, Centre d'Étude et de prospective, SSP, MAAPRAT.
- Giroux G., Dedieu M.-S., Masero J. (2012). Un million d'actifs permanents. *Agreste primeur*, n° 276.
- Hayami Y. (1996). The Peasant in Economic Modernization. *American Journal of Agricultural Economics*, n° 78, pp. 1157-67.
- Hervieu B., Purseigle F. (2011). *Sociologie des mondes agricoles*. Paris, Armand Colin, 328 p.
- Ramos A. (2014). *Compilation of the definitions and methodologies commonly used and accepted at a national, regional and international level to define and describe family farming based on its diversity*. Rome, FAO.
- Servolin C. (1972). L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. In Y. Tavernier, M. Gervais, C. Servolin (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, pp. 41-77.
- Sourrisseau J.-M. (dir.) (2014). *Agricultures familiales et mondes à venir*. Versailles, Quae, 360 p.
- Tchayanov A. (1925). *L'organisation de l'économie paysanne*. Paris, Librairie du regard, 342 p.
- Marchand O., Thélot C. (1997). *Le travail en France (1800-2000)*. Paris, Nathan, 269 p.
- Van der Ploeg J. D. (2014). *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui*. Paris, Éditions Mayer, 217 p.
- Viau P. (1962). *Révolution agricole et propriété foncière*. Paris, Économie et Humanisme, Les Éditions Ouvrières, 253 p.
- Wepierre A.-S., Lerbourg J., Courleux F. (2012). Un agriculteur sur cinq a moins de quarante ans. *Agreste Primeur*, n° 293.

